

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2026

N°2026017.D05

Objet : ACTION SOCIALE – CONVENTION EYPIKERIE SOLIDAIRE

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées,
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué.

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'Administration et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'EYSINES du 29 avril 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 et désignation des associations attributaires d'une subvention pour l'année 2026

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°01 du 28 juin 2021 relative au lancement d'une Analyse des Besoins Sociaux

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°20260422.D04 du 22 avril 2026 relative à l'élection des représentants du Conseil d'Administration siégeant dans les instances de l'association L'Eypicerie

Accusé de réception en préfecture 033-263301608-20260617-20260617-D05-DE Date de réception préfecture : 23/06/2026
--

Considérant la politique de solidarités impulsée par la Ville d'Eysines et déployée par son CCAS

Considérant la demande de subvention adressée par l'association L'EYPIKERIE au titre de l'année 2026

Considérant les statuts de l'association L'Eypicerie

EXPOSE

Le CCAS de la Ville d'Eysines mène une action générale de prévention et de développement social sur la commune. Son action s'inscrit dans la politique volontariste de solidarités de la Ville d'Eysines.

Dans cette perspective, le CCAS développe des relations partenariales avec différents acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans le champ de l'action médico-sociale. Il soutient les initiatives locales promouvant les solidarités et participe aux réflexions collectives tendant à mettre en place des actions de lutte contre toutes les formes de précarité et d'exclusion.

L'EYPIKERIE est une association reconnue d'utilité générale à caractère social et philanthropique depuis 2009. Elle constitue un lieu ressources d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire.

Prévenir et combattre l'exclusion sociale, accompagner vers l'autonomie dans le respect de la dignité des personnes, renforcer le lien social sont les lignes directrices de son action.

L'association concourt à l'aide alimentaire des personnes en situation de précarité ou rencontrant une difficulté passagère dans leur parcours de vie, en portant une épicerie solidaire proposant la redistribution de produits alimentaires et de premières nécessités à des coûts très modérés. Ce dispositif d'aide alimentaire est intégré à un processus d'accompagnement mêlant temps d'échanges individuels pour accompagner dans la réalisation de démarches administratives ou la concrétisation d'un projet d'insertion, et ateliers diversifiés autour de l'alimentation.

L'association porte également un espace de vie sociale proposant des animations variées notamment à destination des familles.

Madame la Vice-Présidente du CCAS précise que ce sont 202 personnes différentes, dont 101 enfants, bénéficiaires des produits de l'épicerie solidaire et des activités qui y sont proposés. 30% des orientations effectuées sur cette année vers l'Eypicerie proviennent du CCAS.

Le CCAS de la Ville d'EYSINES siège aux instances de pilotage de l'association et la Ville d'Eysines contribue financièrement au dispositif par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement et la mise à disposition de locaux.

L'association est souveraine dans ses décisions. Elle associe les partenaires à ses réflexions sur les besoins du territoire en matière de précarité alimentaire, partage ses analyses sur l'évolution des publics rencontrés et donne à voir le bilan de son action sur le territoire.

Les modalités du partenariat conclu entre le CCAS, la Ville et l'association sont définies et précisées au sein d'une convention d'objectifs établie pour une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve la poursuite de la collaboration établie entre le CCAS et l'association EYPICERIE
- autorise Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention tripartite d'objectifs associant la Ville, le CCAS et l'EYPICERIE, annexée
- autorise Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tous documents et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
9 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,

Christine BOST

